



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
GENERALE

E/CN.16/1997/2  
18 février 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE  
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Troisième session

Genève, 12 mai 1997

Point 6 de l'ordre du jour provisoire

ROLE ET ACTIVITES DE LA COMMISSION EN CE QUI CONCERNE  
LA COORDINATION DANS LE DOMAINE DE LA SCIENCE  
ET DE LA TECHNIQUE AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT

Note du secrétariat de la CNUCED

1. La Commission de la science et de la technique au service du développement, qui a remplacé le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et assume des fonctions plus étendues, a notamment pour tâche de coordonner les activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement et de formuler, si nécessaire, des recommandations sur les meilleurs moyens d'en assurer la cohérence et l'efficacité. Elle accorde donc une attention particulière à cette question, comme il ressort des travaux qu'elle a menés pendant et entre ses sessions.

A. Première session de la Commission

2. C'est à sa première session, en avril 1993, que la Commission a commencé à examiner la question de la coordination des activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique. A l'issue de ses délibérations, elle a exprimé l'opinion que l'objectif de cette coordination devrait être de créer une synergie. De nombreux organes, organismes et institutions s'occupaient de la science et de la technique et le manque de communication avait souvent entraîné des chevauchements, ce à quoi on pourrait remédier en mettant en place un réseau d'information. Dans un premier temps, la Commission a adopté une résolution intitulée "Activités du système des Nations Unies dans le domaine de la science et de la technique au service du développement", dans laquelle elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa deuxième session, un rapport sur les progrès accomplis en ce qui concerne la coopération des organismes des Nations Unies et la coordination de leurs travaux dans ce domaine.

3. La question de la coordination a également été examinée par le Conseil économique et social à sa session de fond de juillet 1993. Dans sa résolution 1993/71, le Conseil a prié la Commission de prendre en considération, à sa deuxième session, les conclusions du débat qu'il consacrerait à la coordination lors de sa session de fond de 1994. Dans cette même résolution, le Conseil a également prié le Secrétaire général d'établir un rapport contenant une analyse et des propositions concrètes visant à améliorer les mécanismes de coordination des organes, programmes et institutions spécialisées participant aux activités scientifiques et techniques du système des Nations Unies.

#### Activités intersessions

4. La Commission a donné suite à ces résolutions et a aussi décidé d'axer ses travaux intersessions sur certains thèmes jugés particulièrement importants non seulement en tant que tels, mais encore dans l'optique de la coordination et de la coopération, vu qu'ils sont traités par plusieurs organismes et institutions des Nations Unies. Ces thèmes sont notamment les suivants :

- Les femmes, la science et la technique et le développement;
- Aspects scientifiques et techniques de la gestion intégrée des terres;
- La science et la technique au service des activités économiques à petite échelle pour répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu.

5. La Commission a créé des groupes de travail chargés d'approfondir chaque thème et de lui faire rapport à sa deuxième session. Ces groupes ont cherché à s'assurer, chaque fois que possible, la coopération et le concours technique des organisations et organismes compétents du système des Nations Unies.

6. En ce qui concerne les femmes, la science et la technique et le développement, le groupe de travail chargé d'étudier ce thème a prié le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme de passer en revue les activités de certains organismes et institutions des Nations Unies. A partir des renseignements communiqués par ceux-ci, le Fonds a établi un rapport contenant des recommandations en vue d'améliorer la coordination et la coopération entre les divers éléments du système des Nations Unies s'occupant de ces questions. Ces recommandations ont été incorporées au rapport que le groupe de travail a présenté à la Commission à sa deuxième session.

7. Pour ce qui est de la science et de la technique au service de la gestion intégrée des terres, la FAO a apporté un concours technique à l'établissement du rapport du groupe de travail compétent. Elle a également organisé un atelier sur la gestion des terres, en novembre 1995, auquel ont participé d'autres organismes comme le PNUF et le FIDA. Le secrétariat de la CNUCED a suivi la préparation et les résultats de cet atelier.

8. Au sujet de la science et de la technique au service des activités économiques à petite échelle pour répondre aux besoins essentiels des populations à faible revenu, plusieurs organismes et organisations ont

participé, à divers degrés, aux activités du groupe de travail. On citera notamment l'OMS, le BIT, la FAO, le FIDA, l'ONUDI, l'UNESCO, la CEA, la CESAP, la CEPALC, le PNUD, l'Institut pour les technologies nouvelles de l'Université des Nations Unies et le Département des services d'appui et de gestion pour le développement (ONU).

#### B. Deuxième session de la Commission

9. A sa deuxième session, la Commission a examiné les rapports qui avaient été établis à sa demande ou à celle du Conseil, compte tenu en particulier des conclusions concertées adoptées par celui-ci sur la question de la coordination et de la coopération (document 1994/1). En passant en revue les activités des organismes des Nations Unies intéressant la science et la technique, elle a noté que leurs mandats et programmes risquaient parfois de se chevaucher. A cet égard, elle a exprimé l'opinion que la coordination devrait viser à promouvoir la complémentarité des diverses activités et à éviter, dans toute la mesure possible, les doubles emplois.

10. La question de la coordination a de nouveau été étudiée par le Conseil à sa session de fond de juin-juillet 1995. Dans sa résolution 1995/4, le Conseil a rappelé les conclusions concertées qu'il avait adoptées à sa session de fond de 1994, et a demandé à la Commission, dans ses travaux techniques, de "maximiser la coordination en s'appuyant activement sur les organes et organismes compétents du système des Nations Unies ainsi que sur d'autres organisations multilatérales pour la réalisation de ses études intersessions sur des thèmes spécifiques". C'est la démarche qui a été suivie pour les activités intersessions, chaque fois que l'occasion s'en présentait.

#### Activités intersessions concernant la coordination et la coopération

11. La Commission ayant décidé, à sa deuxième session, d'axer ses travaux de fond intersessions sur la question des techniques d'information et de communication, elle a prié son groupe de travail sur les techniques d'information d'établir, pour sa troisième session, un rapport pragmatique donnant notamment des renseignements sur les activités du système des Nations Unies dans ce domaine. Le groupe de travail a tenu sa première réunion à Carthagène (Colombie) en janvier 1996, pour définir la structure et l'objet du rapport. Il a bénéficié du concours de représentants d'autres organismes et organisations comme l'UNESCO, l'Institut pour les technologies nouvelles (UNU/INTECH) et l'Institut international pour la technologie des logiciels (UNU/IIST) de l'Université des Nations Unies, et la Banque mondiale. L'UIT avait également fourni des données statistiques pour le rapport. En outre, le secrétariat a incorporé dans ce rapport des renseignements reçus de divers organismes et institutions, concernant leurs activités dans le domaine de la science et de la technique au service du développement. Une meilleure connaissance mutuelle de leurs activités devrait permettre aux divers éléments du système des Nations Unies de coopérer plus étroitement et de mener une action plus cohérente dans ce domaine.

12. La Commission a également bénéficié de l'assistance de l'ONUDI pour l'examen de la politique de la Colombie en matière de science, de technique et d'innovation.

-----